



**DELIBERATION N° 26/007 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
PORTANT AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE SUR LE CALENDRIER
SCOLAIRE DE L'ACADEMIE DE CORSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

**CHÌ PORTA AVVISU DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA NANT'À U CALENDARIU
SCULARE DI L'ACADEMIA DI CORSICA PER L'ANNATA SCULARE 2026-2027**

REUNION DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, la Commission Permanente, convoquée le 20 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIT ABSENTE : Mme

Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'éducation,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

VU la lettre du Recteur de l'académie de Corse proposant le projet de calendrier scolaire 2026-2027,

CONSIDERANT QUE le calendrier scolaire 2026-2027 a été élaboré dans un esprit de dialogue et de concertation qui témoigne d'une capacité de coopération entre les services de l'État et de la Collectivité de Corse au service des élèves, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative insulaire,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de calendrier scolaire du Rectorat pour l'année scolaire 2026-2027, joint en annexe 1 de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE de la mise en œuvre d'un groupe de travail chargé de définir le prochain calendrier triennal pour la période 2027-2030 et d'engager une réflexion approfondie sur les rythmes scolaires.

ARTICLE 3 :

DEMANDE dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation permettant notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île.

ARTICLE 4 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse afin de négocier la modification du Code de l'éducation.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 janvier 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2026/013/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JANVIER 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CALENDARIU SCULARE DI L'ACADEMIA DI CORSICA
PER L'ANNATA SCULARE 2026-2027**

**CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ACADEMIE DE CORSE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1°/ Contexte réglementaire :

Le présent rapport propose les dates du prochain calendrier scolaire pour l'année 2026-2027.

Pour rappel du contexte réglementaire imposé, si le calendrier scolaire peut être adapté selon les spécificités de chaque Académie, il doit néanmoins respecter les conditions prévues par l'article D.521-6 du Code de l'éducation, et être approuvé par le Recteur de l'Académie de Corse.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

- Une année scolaire structurée en cinq périodes de travail de durée comparable,
- Quatre périodes de vacances scolaires,
- Un volume annuel de trente-six semaines d'enseignement,
- Des adaptations limitées à trois jours consécutifs, sans pouvoir réduire une période de congés à moins de huit jours.

Bien qu'associée chaque année à l'élaboration du calendrier scolaire, l'Assemblée de Corse a toujours exprimé sa volonté d'aller plus loin dans la prise en compte des spécificités insulaires.

Depuis plusieurs années, elle affirme clairement son intention de disposer d'un calendrier scolaire adapté aux réalités territoriales, sociales, culturelles et climatiques, dans une démarche de bien-être des élèves, de cohésion sociale et de réussite éducative. Cette volonté se manifeste également à travers plusieurs délibérations et positions institutionnelles au travers desquelles elle n'a cessé de réaffirmer sa volonté de voir évoluer l'organisation du temps scolaire afin de mieux répondre à nos spécificités insulaires.

Dans cette dynamique, la Collectivité de Corse a sollicité l'ouverture de travaux conjoints avec le Rectorat, qui y a répondu favorablement.

C'est dans ce cadre qu'a pu être élaboré le calendrier scolaire 2026-2027 que nous vous présentons aujourd'hui.

2°/ Élaboration du calendrier scolaire 2026-2027 : une démarche de co-construction

Cette démarche de co-construction s'inscrit dans le prolongement des échanges engagés à l'initiative de la Collectivité de Corse, soucieuse d'anticiper les enjeux liés aux rythmes scolaires, à l'adaptation climatique, à l'organisation familiale et aux

équilibres socio-économiques de l'île.

Le groupe de travail conjoint entre l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse, réuni le 21 novembre 2025, constitue l'aboutissement d'un dialogue institutionnel engagé de longue date. Il a associé l'ensemble des partenaires de la communauté éducative : organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, fédérations de parents d'élèves et représentants de la vie lycéenne.

Les échanges, conduits sous l'égide de Monsieur Rémi-François PAOLINI, Recteur de l'Académie de Corse, en lien étroit avec la Collectivité de Corse, représentée par Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, en charge de l'éducation, ont permis d'aboutir à une proposition de calendrier scolaire qui tient compte des spécificités de la Corse et des attentes exprimées par le public concerné : communauté éducative, représentants des élèves, familles, monde socio-économique (cf. Annexe 1. Proposition de calendrier scolaire 2026-2027).

3°/ Spécificités du calendrier scolaire pour l'année 2026-2027

Dates principales :

- Rentrée scolaire des élèves : jeudi 3 septembre 2026
- Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026
- Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
- Vacances d'hiver : du samedi 13 février au lundi 1er mars 2027
- Vacances de Pâques : du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
- Vacances d'été : samedi 3 juillet 2027

Comparaison avec le calendrier scolaire français :

Le calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2026-2027 présente plusieurs particularités par rapport au calendrier des zones A, B et C.

La rentrée scolaire des élèves intervient le jeudi 3 septembre 2026, soit deux jours après la date de rentrée arrêtée pour le continent (mardi 1er septembre 2026). Les vacances de la Toussaint, de Noël et d'été sont alignées sur les dates des 3 zones. Les vacances d'hiver et de Pâques correspondent à celles de la zone A.

L'alternance entre périodes de scolarisation et périodes de congés présente un équilibre satisfaisant et compatible avec les objectifs de réussite scolaire et de bien-être des élèves.

Le groupe de travail a, à cet égard, accordé une place essentielle à la parole des représentants d'élèves.

Spécificités culturelles et territoriales

Conformément aux usages et aux spécificités culturelles et historiques de l'île :

- La journée du 8 septembre 2026 (célébration de la naissance de la vierge Marie, Sainte patronne de la Corse et commémoration de la Libération de la Corse) sera vaquée ;
- La journée du 8 décembre 2026, Ghjurnata di a Festa di a Nazione, sera « banalisée », ce qui signifie que les cours sont suspendus afin de permettre

- l'organisation d'actions pédagogiques consacrées à l'appropriation du patrimoine historique, linguistique et culturel de la Corse ;
- Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027, en raison de la proximité avec des jours fériés.

4°/ Perspectives et travaux à venir

La Collectivité de Corse a fait le choix de poursuivre sa propre dynamique de réflexion, sans attendre les travaux demandés par Paris sur la question des rythmes scolaires, considérant que les spécificités insulaires justifient un travail prospectif autonome.

Dans cette perspective, un travail approfondi sera conduit au sein des instances internes de la Collectivité de Corse, notamment dans le cadre des commissions compétentes de l'Assemblée de Corse (Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux) et des instances consultatives, afin d'analyser les impacts des différentes modalités d'organisation du temps scolaire, d'anticiper les évolutions possibles, dont celles envisagées par le Gouvernement, et de formuler des propositions argumentées et partagées dans le cadre de la réflexion triennale 2027-2030.

Ces travaux viendront nourrir la position de la Collectivité de Corse dans les échanges futurs avec l'État et ses services déconcentrés.

5°/ Conclusion

Pour rappel, et ce conformément à l'article D521-6 de la sous-section 2 « *Dispositions particulières aux académies de Corse et d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon* » de la section 1 « *Aménagement du temps scolaire* » du code de l'éducation, les recteurs des académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion peuvent adapter le calendrier national en fixant, par arrêté, pour une période de trois années, des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées. Ces calendriers sont établis sur la base d'une année scolaire comportant trente-six semaines réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes. Les conseils de l'éducation nationale des cinq académies, ainsi que l'Assemblée de Corse et les conseils régionaux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, sont consultés, chacun en ce qui le concerne, pour l'établissement de ces calendriers triennaux. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'adaptations localisées et circonstancielles dans les conditions prévues à la sous-section 1 de la présente section ».

Néanmoins, ces dispositions n'ont été que très partiellement appliquées par le passé.

Le calendrier scolaire 2026-2027 constitue ainsi une étape structurante de la démarche plus large, impulsée par la Collectivité de Corse, visant à adapter durablement l'organisation du temps scolaire aux réalités corses.

Bien que contraint par un cadre réglementaire, le calendrier scolaire 2026-2027 traduit une volonté partagée de mieux prendre en compte les réalités territoriales, culturelles et sociales de la Corse, dans l'intérêt des élèves, des familles et de la

communauté éducative.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la proposition de calendrier au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



ACADEMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Recteur

Aiacciu, u 21 di nuvembre di u 2025

Le Recteur de la région académique de Corse
Rettore di l'Accademia di Corsica
Chancelier des Universités

à

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Presidente di l'Assemblea di Corsica
Gran Palazzu
22, corsu Grandval
BP 215
20187 Aiacciu Cedex 1

Objet : 1. Proposition de calendrier scolaire 2026-2027 pour l'académie de Corse
2. Élaboration partenariale du calendrier scolaire triennal 2027-2030

Un groupe de travail conjoint entre le rectorat et la Collectivité de Corse, représentée par Madame la conseillère exécutive Lauda Guidicelli-Sbraggia, avec l'ensemble des partenaires concernés (syndicats enseignants, fédérations de parents d'élèves, élèves du CAVL) s'est réuni le 21 novembre 2025 afin d'élaborer une proposition de calendrier scolaire 2026-2027 pour l'académie de Corse, et de répondre dans les meilleurs délais aux attentes de la communauté éducative, de nombreuses familles et du monde socio-économique.

Par ailleurs, il a été convenu d'engager une nouvelle réflexion sur les rythmes et le calendrier scolaires au cours du premier semestre 2026 (après les élections municipales de mars 2026) afin d'examiner de manière approfondie les perspectives d'évolution de notre calendrier scolaire pour les trois prochaines années 2027-2030. Ces nouveaux échanges pourront notamment bénéficier des travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant organisée depuis le mois de juin 2025 par le Conseil économique social et environnemental (CESE) et dont les conclusions sont attendues très prochainement.

Cette réflexion s'inscrira notamment dans le cadre de l'axe 3 du projet académique SCOLA 2030 et vise ainsi, en travaillant sur la question des rythmes scolaires, à favoriser le bien-être des élèves et un climat scolaire serein propice à leurs apprentissages.

Dans le prolongement de l'esprit partenarial qui nous anime depuis l'an dernier, il apparaît souhaitable que la Collectivité de Corse soit très étroitement associée à ces travaux, en particulier la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et que le groupe de travail puisse également bénéficier des éclairages et de l'expertise du CESECC.

S'agissant de la proposition de calendrier scolaire 2026-2027, le projet qui vous est soumis est celui qui apparaît comme respectant au mieux, de l'avis notamment des représentants de la vie lycéenne, l'alternance des périodes de scolarisation et de congés.

Ce projet tient compte, comme le précédent, des particularités de l'académie de Corse (journée du 8 septembre vaquée ; banalisation de la journée du 8 décembre au bénéfice d'actions organisées pour l'appropriation du patrimoine historique, linguistique et culturel de la Corse) et donne lieu à une présentation bilingue.

Rentrée scolaire des élèves Rientrata di i sculari	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint Vacanze di i Santi	Du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël Vacanze di Natale	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'Hiver Vacanze d'Imbernu	Du samedi 13 février 2027 au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de Pâques Vacanze di Pasqua	Du samedi 10 avril 2027 au lundi 26 avril 2027
Vacances d'Été Vacanze d'Estate	Samedi 3 juillet 2027

*La journée du 8 septembre 2026 sera vaquée ; la journée du 8 décembre 2026 sera banalisée.
Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027.*

Je vous remercie, en application de l'article D. 521-6 du code de l'éducation, de bien vouloir soumettre à l'Assemblée de Corse cette proposition de calendrier.



Rémi-François PAOLINI